

## FORMATION « AUTRES PROFESSIONS »

QU'EST CE QU'UNE MESURES DE PROTECTION? COMMENT ADAPTER MA PRATIQUE PROFESSIONNELLE FACE A UN PUBLIC PROTÉGÉ?  
FORMATION DE 6 H A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS RENCONTRANTS UN PUBLIC DE MAJEURS PROTEGES.

Vous êtes élus, personnel hospitalier, personnel de maison de retraite ou de foyer, intervenant en service à la personne, acteur social ou tout simplement vous intervenez auprès d'un publique « protégés judiciairement », nous vous proposons une formation adaptée aux problématiques spécifiques liées aux mesures de protection et à votre métier. tutelle curatelle sauvegarde de justice

### LES + DE LA FORMATION

La responsable de formation est une assistante sociale de formation ayant obtenu le CNC et exerçant en mandataire prestataire.

Enseignement théorique et échange des pratiques professionnelles.

Le retour des stagiaires sur leurs expériences de terrain est privilégié et sert d'appui aux enseignements théoriques.

### LES OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :  
de savoir situer leur intervention en respectant la loi de 2009,  
de mieux situer son cadre d'intervention en collaboration avec le délégué à la protection juridique des majeurs.

### PROGRAMME :

I – ACCUEIL, un peu d'histoire ...

II – La loi de 2009

III – Les différentes mesures de protection

– Tutelle

– Curatelle

– Sauvegarde de justice avec mandat spécial

– Habilitation familiale

IV – LA DEMANDE DE MESURE DE PROTECTION, SON OUVERTURE ET LA FIN DE LA MESURE DE PROTECTION

– Demande

- Ouverture
- fin de la mesure

V – L'intervention du mandataire et la relation avec l'intervenant

VI – CAS PRATIQUES